

Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 01-2020

Cher(e) collègue et ami(e),

La page de 2019 est tournée et 2020 reste à écrire.

Mais nous espérons en tout cas, l'écrire avec vous !

Amour, santé et bonheur : nous vous souhaitons le meilleur !

L'année 2019 a été chargée courant du deuxième semestre par de nombreux événements :

- Manifestations contre le projet de loi sur les retraites,
- Textes de lois, décrets, circulaires et autres relatifs à la Fonction Publique Territoriale faisant suite à la parution du texte de loi de transformation de la Fonction Publique préjudiciables aux services publics.

D'autres textes sont en cours d'élaboration et pour certains ils vont aller à l'encontre des agents publics voir de certaines catégories d'agents tels les agents de Police Municipale, gardes-champêtres et Agents de Surveillance de la Voie Publique.

Exemple le livre blanc de la sécurité intérieure que Monsieur CASTANER Ministre de l'Intérieur va dévoiler au premier trimestre ou semestre 2020.

La consultation est lancée dans les différents départements et nos représentants nationaux Fabien GOLFIER et Jean-Michel WEISS membres de la Commission Consultative des Polices Municipales suivent ce dossier et rappellent aux membres du gouvernement lors des débats dans leur département respectifs nos revendications sociales débattues lors du dernier Congrès national.

Les agents de Police Municipale, Gardes-Champêtres et Agents de Surveillance de la Voie Publique auront plus de missions, de pouvoirs mais toujours avec un salaire de misère, des primes laissées aux désidératas des élus !!!!

Le gouvernement nous démontre une fois de plus que son sens du dialogue social est expéditif et unilatéral.

La lutte continue et nous ne lâcherons rien !!!

Enfin en cette nouvelle année 2020, ayons une pensée pour notre collègue lâchement assassinée le 08/01/2015 par un terroriste, Clarissa Jean-Philippe Policière Municipale à MONTROUG et à sa famille.

De nombreux hommages lui ont été rendus par ses collègues et amis(es) ainsi que par les représentants de l'Etat

A toute votre petite famille, nous souhaitons également

1 an de bonheur

52 semaines de santé

365 jours d'harmonie, de complicité, de gaité et d'amour

Voilà ce que les membres du Comité de rédaction, vous souhaitent pour cette nouvelle année 2020 !

NOUVEAUTE 2020 retrouvez-nous www.pole-police-hauts-de-france.fr

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Retraites : « Une méthode d'amateurs du début jusqu'à la fin » dénonce Xavier Bertrand
- Laisser son chat sortir de chez soi est-il contraire au droit européen ?
- Réforme du stationnement payant sur voirie - Une étude GART-Cerema pour tirer les enseignements de la première année de mise en œuvre
- Animaux dans les cirques - Les maires toujours en attente d'une décision du Gouvernement
- (Mé)connaissance de la population française quant à ses droits - Dix chercheurs analysent l'enquête inédite du défenseur des droits sur l'accès aux droits
- Les fonctionnaires territoriaux...oubliés ! (Communiqué FA-FPT)
- L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi Économie circulaire
- Prévention de la délinquance par les mairies : quelles sont les bonnes pratiques ?
- Prévention de la délinquance : la Cnil observe des "manquements" dans les fichiers des mairies
- Hommage à Clarissa Jean-Philippe : la police municipale de Montrouge se souvient et se reconstruit
- Mutualisation des services de police municipales en cas de catastrophe
- Un policier municipal condamné à de la prison ferme pour faux procès-verbal

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Loi d'orientation des mobilités
- Une nouvelle loi pour protéger les femmes victimes de violences au sein de la famille
- Loi : Voitures, vélos, transports en commun... : ce qui va changer avec la loi mobilités
- Loi : Départements - Loi mobilités promulguée : le retour aux 90 km/h possible sous conditions
- La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Décret : Dispositions relatives à la sécurité routière
- Un décret exclut définitivement les chambres d'hôtes des obligations et limites des meublés de tourisme
- Décret : relatif à la procédure accélérée au fond devant les juridictions judiciaires
- Décret : Contrôles et sanctions en matière de police de l'environnement
- Décret relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels
- Décret relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- Décret : Véhicules - Aides à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants
- Décret : Rupture conventionnelle - Mise en place dans la fonction publique - Indemnité spécifique
- Décret : Véhicules - Les anciennes plaques minéralogiques peuvent être conservées sur tous les véhicules sans limite de durée
- Arrêté : Réserviste militaire - Approbation de la charte de déontologie

- Arrêté : Limitation des nuisances lumineuses : dérogation pour une catégorie de luminaires
- Arrêté : Fixation pour l'année 2020 de deux journées d'interdiction de circulation sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier des véhicules affectés au transport en commun d'enfants.
- Arrêté : Véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes PTAC - Interdictions complémentaires de circulation pendant les périodes hivernale et estivale
- Arrêté : Concentrations et manifestations sportives - Fixation pour l'année 2020 des périodes d'interdiction sur les routes à grande circulation.
- Circulaire relative à la prestation d'action sociale interministérielle « CESU – garde d'enfant 0/6 ans »
- Délibération : Mise en œuvre d'un dispositif d'alertes professionnelles - Référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel destinés
- Une note d'information : Les fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE)
- INSTRUCTION relative à la prévention des arboviroses

JURISPRUDENCE

- En l'absence de titre en attribuant la propriété à des tiers, un mur situé à l'aplomb d'une voie publique doit être regardé comme un accessoire de la voie publique
- Non-respect des horaires en dépit de consignes claires du supérieur hiérarchique direct - Révocation pour insubordination et désobéissance caractérisée
- L'honorabilité d'un agent de police municipale dépend notamment de la confiance qu'il peut inspirer, de sa fiabilité et de son crédit.
- Habitant demandant un double sens de circulation de la rue où il réside - Conditions de refus du maire
- Changement d'affectation se traduisant par une modification de positionnement hiérarchique et une diminution sensible des responsabilités - Possibilité d'un recours devant le juge
- Grands événements culturels : les organisateurs devront continuer à rembourser les frais des forces de sécurité
- Tous les achats d'armes ne sont pas des marchés publics de défense et sécurité
- Interdiction de circulation des engins à moteurs sur certains des chemins ruraux d'une commune
- Possibilité d'enjoindre à la personne publique de prendre les mesures de nature à mettre fin à un dommage qui perdure ou à en pallier les effets ?
- Harcèlement moral - Possibilité d'imposer une mesure d'affectation, de mutation ou de détachement à un agent victime
- Imputabilité au service de la maladie d'un agent qui a contribué à la naissance et à la persistance d'une situation conflictuelle au travail
- Agression sexuelle d'un agent par un collègue - Le bénéfice de la protection de la collectivité pour obtenir réparation d'un préjudice ne fait pas obstacle à la recherche de la responsabilité pour faute de la collectivité

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Cartes d'identité - Format et renforcement de la sécurité
- Les plaques d'immatriculation personnalisées sont-elles autorisées ?
- Utilisation frauduleuse de plaques d'immatriculation
- Concessions funéraires : difficultés de renouvellement

- Lutte contre les dépôts sauvages de déchets
- Prévention et alerte du risque de tsunami sur les côtes françaises
- La protection des radars fixes
- Risques de noyades en zone non surveillée
- Contrôle du stationnement des personnes handicapées face au double constat d'une recrudescence de la détection de fausses cartes de stationnement
- Terrain laissé en friche
- Circulation le long des chemins de service des voies navigables - Rappel de la réglementation
- Policiers municipaux et Gardes champêtres - L'hypothèse de la fusion des cadres d'emplois, objet de discussions au sein de la commission consultative des polices municipales
- Gestion des opérations funéraires
- Gardes champêtres et policiers municipaux : véhicules prioritaires et statut
- Déploiement des voitures radars à conduite externalisées
- Sanctions consécutives au non-respect des arrêtés municipaux
- Verbalisation des plaques d'immatriculation non conformes
- Maintien des CRS-Nageurs Sauveteurs sur les plages pour la saison 2020
- Observatoire de la tranquillité publique
- Pas de gyrophare « vert »

BON A SAVOIR

- Comment analyser le travail avec la méthode "situation-problème"
- Un décret met fin à un frein financier à la mobilité des fonctionnaires de l'Etat vers les deux autres versants de la fonction publique
- Un décret neutralise la différence de taux de contribution employeur entre les régimes de retraite des fonctionnaires
- Ce qui change au 1er janvier 2020
- Robot de cuisine connecté et protection de la vie privée
- Le calendrier des jours fériés en 2020
- Courrier et colis : que faire en cas de problème de livraison ?
- Automobilistes : quelles démarches en cas d'accident ?
- Vélo : quels sont les équipements obligatoires ?
- Un très intéressant document du 3/12/2019 émanant du ministère de l'intérieur, nous informe qu'un conducteur sécurité ou un chauffeur de sécurité n'existe pas en sécurité privée.
- Circuler à vélo : les règles à connaître
- Taxis : les nouveaux tarifs 2020
- Achat de maison : l'agent immobilier doit signaler la mэрule, même éradiquée, à l'acheteur
- Radicalisation : les employeurs locaux tenus à diverses obligations

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Oise | Somme | Aisne

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



Pôle
Police municipale
des Hauts de France



ADHESION

OU RENOUVELLEMENT D'ADHESION

**AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE,
GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE
FAFPT DES HAUTS DE FRANCE**

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

 personnel : _____  professionnel : _____

 adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2020 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :

FAFPT | Union Régionale Hauts de France

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité

45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

POLE POLICE MUNICIPALE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr

Retrouvez nous sur :

pole-police-hauts-de-france.fr